

DEPARTEMENT DES VOSGES

Registre des Actes de l'Administration Municipale  
de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

**POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU  
STATIONNEMENT RUE DE LA CROIX DE MISSION DURANT DES TRAVAUX  
SUR LE RESEAU AEP**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-Président de la Communauté  
d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1,  
L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

**ARRETE :**

**Article 1** : A partir du lundi 6 novembre 2023, et jusqu'à la fin des travaux sur le réseau  
AEP (délai estimé 3 jours),

- Mission ;**
- la circulation sera alternée, réglée par feux tricolores au 12 rue de la Croix de
  - le stationnement sera interdit.

**Article 2** : Les panneaux de signalisation temporaire seront mis en place et maintenus  
pendant toute la durée du chantier par l'entreprise et les Services Techniques de la Ville. Le chantier  
sera protégé par l'entreprise.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la  
Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le  
concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 23 octobre 2023

Le Maire,



*(Handwritten signature in blue ink)*

Le Premier Adjoint  
Jean-Marie Wanderscher

Bruno TOUSSAINT